COMMUNIQUÉ DE LA CGTR

CARBURANTS :

LES TRAVAILLEURS RÉUNIONNAIS NE DOIVENT PAS ÊTRE LES OUBLIÉS DE LA BAISSE DES PRIX !

La CGTR, refuse d'accepter que les travailleurs et la population réunionnaise soient, une fois de plus, laissés de côté face aux mesures annoncées par le gouvernement pour faire baisser les prix des carburants dans l'Hexagone.

Selon les informations publiées par la presse, le gouvernement prévoit de mobiliser une partie des stocks stratégiques de carburants afin de permettre une baisse des prix à la pompe en métropole dès le 1er novembre 2026. Cette mesure pourrait représenter environ 10 euros d'économie par plein pour les automobilistes concernés.

Pendant ce temps, ***à La Réunion,*** la préfecture affirme que ce dispositif ne nous concerne pas, au motif que notre approvisionnement est différent et que les prix des carburants sont réglementés.

Mais la réglementation des prix à La Réunion ne doit pas devenir un prétexte pour priver les Réunionnais des bénéfices d'une baisse des prix à la pompe.

Nous exigeons que toute baisse susceptible d'être répercutée sur les prix soit clairement identifiée et que ses effets soient expliqués en toute transparence à la population.

Les travailleurs réunionnais ne gagnent pas moins à subir la hausse des prix. Ils ne doivent pas non plus être moins considérés lorsqu'il s'agit de leur permettre de réaliser des économies.

La CGTR demande donc au gouvernement et aux autorités préfectorales de préciser, sans attendre, quels dispositifs adaptés seront mis en place pour La Réunion, comme l'a évoqué le Premier ministre, et de garantir que notre territoire ne sera pas exclu des mesures destinées à protéger le pouvoir d'achat.

Nous demandons également une transparence totale sur la formation des prix des carburants, les coûts d'approvisionnement, les marges des différents acteurs et les éventuelles baisses qui pourraient être répercutées à la pompe.

Le pouvoir d'achat des Réunionnais ne peut pas être une variable d'ajustement. L'égalité de traitement doit aussi s'appliquer dans les faits, et pas seulement dans les discours.

La CGTR restera mobilisée pour défendre les intérêts des travailleurs et de la population réunionnaise.

Saint-Denis, le 14 octobre 2026

Le Secrétaire Général de la CGTR

Mr Jacky BALMINE

CONFEDERATION GENERALE
DU TRAVAIL DE LA REUNION
144 Rue du Général de Gaulle BP 80829
97476 Saint-Denis Cedex
Tél:0262909340
Courriel : secretariatdedirection@lacgtr.re / cgtreunion@wanadoo.fr

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL DE LA RÉUNION • SIRET : 31533442500016
BP 80829 - 97476 Saint Denis Cedex • Tél : 0262 90 93 40 – Fax : 0262 20 63 63 - Courriel : cgtreunion@wanadoo.fr